

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Vassy (Calvados)**

NOR : INTJ1528857A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Vassy prend l'appellation de brigade territoriale de Valdallière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Valdallière exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Vassy</b>	<b>Bernières-le-Patry</b> <b>Burcy</b> <b>Chênedollé</b> <b>Le Désert</b> <b>Estry</b> <b>Montchamp</b> <b>Pierres</b> <b>Presles</b> <b>La Rocque</b> <b>Rully</b> <b>Saint-Charles-de-Percy</b> <b>Le Theil-Bocage</b> <b>Vassy</b> <b>Viessoix</b>	
<b>Valdallière</b>		<b>Valdallière</b>